

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 13 février 2018**

Sommaire

13/02/18 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2018.

13/02/18 - 2 – Finances communales – Orientation budgétaire afférente aux investissements 2018.

13/02/18 - 3 – Finances communales – Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020.

13/02/18 - 4 – Finances communales – Demande de subvention par le Comité des fêtes : location de la salle des fêtes.

13/02/18 - 5 – Finances communales – Transfert de l'actif et du résultat de clôture du budget du Syndicat de Gestion du Collège Jean Monnet à la suite de sa dissolution en 2013.

13/02/18 - 6 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'éclairage public aux abords de la Mairie.

13/02/18 - 7 – Travaux et aménagements – Programmes voirie et chemins d'exploitation 2018.

13/02/18 - 8 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.

13/02/18 - 9 – Affaires foncières – Classement des parcelles communales cadastrées section AD numéros 440, 442, 444, 446, 448, 451, 454, dans le domaine public communal (impasse du Puits).

13/02/18 - 10 – Affaires rurales – Demande d'avis concernant l'exploitation SCEA Rouxel en vue d'un élevage porcin de 5 744 animaux équivalents au lieu-dit Langouhèdre à Plénée-Jugon.

13/02/18 - 11 – Questions diverses.

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 13 février 2018

Le mardi treize février deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Maison des Associations de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, Mme Martine BARBÉ, M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Valérie BRIEUC, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle SERRANT, M. Cédric LANDEMAINE (arrivé à 19h50).

Absents : Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT (pouvoir à M. Serge ROUXEL), M. Claude ERMEL (pouvoir à M. Ronan KERRIEN).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

13/02/18 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2018.

Le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A la page 11 du document, Madame DEVRAND et Monsieur BOUILLON indiquent une erreur de retranscription dans le montant alloué aux familles du collège Notre Dame pour une subvention relative à un voyage scolaire : 25 € et non 30 €.

La correction a été faite.

En l'absence d'autres observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

13/02/18 - 2 – Finances communales – Orientation budgétaire afférente aux investissements 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier soumet au Conseil Municipal un document de travail relatif au programme d'investissements pour l'exercice 2018.

Tout d'abord, il présente le besoin de financement reporté de 2017 qui s'élève à 506 341,14 euros.

Au compte administratif 2017, il y aurait 1 140 486,52 euros de dépenses d'investissement réalisées, soit un taux d'exécution de 44,44 %.

Ensuite, il fait état des restes à réaliser au 31 décembre 2017, correspondant à des dépenses déjà engagées et qui se montent à 583 582,20 euros.

Puis, il détaille les principaux projets à démarrer en 2018 dont la réalisation pourra d'ailleurs s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires :

- L'extension, réaménagement et mise en accessibilité de la mairie (montant estimé avec la maîtrise d'œuvre à 1 000 000 € réparti entre 2018 et 2019).
- La construction d'une salle de tennis entre 2018 et 2019 (estimation maximale des travaux à 1 500 000 euros, à confirmer en phase avant-projet définitif).
- L'aménagement de la rue des Ecoles.
- L'aménagement d'une voie douce sur la route de Rennes (Lattay).
- L'aménagement de la rue de Plumaugat, y compris la place du Dr Laurent entre 2018 et 2019 (estimation des travaux à 700 000 euros, à confirmer en phase avant-projet).
- L'effacement des réseaux aériens (rue du Puits, rue Jeanne de Malemain, rue Bernard Milon) et sur la route d'Eréac au panneau d'agglomération.
- La continuité du programme annuel pour rénover les classes de l'école élémentaire et l'acquisition d'équipements pédagogiques.
- L'acquisition de matériels pour les services de la commune (nacelle, ordinateur...).
- Les divers travaux sur différents bâtiments dont le remplacement la réfection des murs et le traitement acoustique au restaurant scolaire.
- La construction de toilettes sur l'aire de loisirs de la Planchette, le lancement d'une étude pour mettre en place de l'éclairage et de la vidéo-protection et le renouvellement des jeux « 0-3 ans ».
- La mise en place d'un parcours santé à la Planchette.
- La mise en place d'une nouvelle signalisation en campagne et la réfection de chemins d'exploitation.
- L'acquisition d'un plan de ville.
- La poursuite de la refonte des décorations de Noël.
- La rénovation de l'appartement au-dessus de La Poste et la toiture de l'extension de la Trésorerie.
- La poursuite de l'étude et l'aménagement de l'extension du cimetière.
- La rénovation des nefs latérales intérieures de l'église.
- La provision pour la démolition du collège désaffecté et la rénovation pour l'ensemble immobilier rue du Bellouard.

Monsieur KERRIEN rappelle que les principaux investissements projetés en 2018 ont un caractère inéluctable (par exemple, la mairie, les divers aménagements de voirie...), car ils ont déjà été approuvés lors de diverses séances antérieures du Conseil Municipal.

Le montant de ces dépenses nouvelles avoisinerait les 2 418 000 euros et, pour l'essentiel, serait financé par des ressources propres de la commune.

Monsieur KERRIEN précise que certaines données vont évoluer d'ici le vote du budget et certaines dépenses seront étalées sur plusieurs exercices.

Monsieur ROUXEL observe que l'enveloppe financière octroyée à la section investissement est conséquente et permettra de réaliser de nombreux travaux.

Messieurs RAMARÉ, MIRIEL et GOUVARY demandent à augmenter l'enveloppe allouée à la réfection des chemins d'exploitation car les conditions climatiques de cet hiver les ont abimés et la commune n'a pas réalisé de programme pendant plusieurs années.

Monsieur le Maire approuve une augmentation de crédits à l'opération 15 – voirie rurale.

Monsieur HERVÉ indique aux élus municipaux que l'effacement des réseaux dans la rue Jeanne de Malemain va bientôt commencer.
Cependant, avec les travaux pour la création du réseau d'assainissement et ceux programmés, la voirie de la rue mériterait d'être refaite.

Monsieur le Maire précise que si la commune rénove la voirie, elle devra aussi refaire les trottoirs qui sont dans un mauvais état (aménagement datant de plus de 40 ans) et, par conséquent, prévoir un aménagement global de la rue pour mettre aux normes d'accessibilité.

Les élus municipaux s'accordent sur le mauvais état de la rue Jeanne de Malemain, mais également sur la rue du Vieux Chemin (à la suite des travaux d'assainissement).

Monsieur KERRIEN estime que si des travaux doivent être programmés, ils ne pourront pas intervenir avant 2019, afin de lancer les études d'aménagement.

Une étude va être réalisée pour estimer le coût d'un aménagement des rues du Vieux Chemin et Jeanne de Malemain.

En outre, le service administratif de la commune va se rapprocher de Dinan Agglomération pour étudier la possibilité de la réfection du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire évoque le problème du local loué par la commune pour les chars du carnaval organisé par le Comité des Fêtes.

Le bâtiment n'est pas raccordé à l'électricité et la commune s'est retrouvée piégée fin 2017, car le propriétaire n'avait pas effectué les démarches de raccordement.

Monsieur le Maire a dû demander à Enedis un branchement provisoire exceptionnel et a pris l'entière responsabilité pour tout incident éventuel.

En 2019, au moment de la préparation du prochain carnaval, la commune ne pourra pas bénéficier d'un nouveau branchement provisoire.

De plus, Monsieur le Maire indique que des visites d'anciens bâtiments agricoles ont été effectuées. Malheureusement, aucun ne convient pour l'accueil de chars.

Monsieur MIRIEL précise que le bâtiment doit avoir une hauteur suffisante et ne pas être trop éloigné du centre-ville car les chars ne peuvent pas rouler sur une longue distance.

Monsieur le Maire demande si la commune doit envisager de construire un local à proximité de l'atelier technique communal ?

Le bâtiment pourrait également accueillir des boxs pour le stockage de matériels de diverses associations.

Les élus municipaux vont réfléchir pour résoudre ce problème.

Madame BRIEUC va étudier une solution de son côté et en informera Monsieur le Maire.

13/02/18 - 3 – Finances communales – Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, il constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département et les territoires aujourd'hui fusionnés de Dinan Agglomération, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 863 045€ a été attribuée, dont une partie a déjà été consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

A la suite des travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020 ont été approuvées mutuellement.

Pour Broons, les opérations inscrites avant la fusion des EPCI ont été soldées. Pour mémoire :

- Extension et rénovation d'équipements sportifs (terrain de football) : 53 466 €.
- Sécurisation de rues et création de liaisons douces (rue de la Barrière) : 101 690 €.
- **Total :** 155 156 €.

Par ailleurs, fin 2016, le projet de sécurisation du franchissement de la RN12 a été modifié. En effet, la commune de Broons s'est substituée à l'ancienne communauté de communes du Pays de Du Guesclin pour la maîtrise d'ouvrage du projet.

Monsieur le Maire précise que c'est la commune qui a payé l'intégralité du marché pour un montant de 261 675 € HT.

Il convient donc de modifier le contrat départemental de territoire, ce qui permettra à la commune de recevoir la subvention de 56 878 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE**, à la suite de la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020.

- **VALIDE** l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au Contrat départemental de Territoire 2016-2020.

13/02/18 - 4 – Finances communales – Demande de subvention par le Comité des fêtes : location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un courrier dans lequel le Comité des fêtes demande une subvention de 1 000 euros pour couvrir une partie de la location de la salle des fêtes à l'occasion du week-end du carnaval de Broons (10 et 11 mars 2018).

Monsieur le Maire rappelle que la commune mettra à disposition 5 à 6 agents des services techniques le dimanche 11 mars matin et soir.

Par ailleurs, la commune loue un local pour les chars du carnaval et va acquérir des blocs béton pour sécuriser cette manifestation et toutes celles qui rassemblent un public nombreux.

Monsieur BOUILLON demande si la commune peut emprunter les blocs béton inutilisés et situés à la déchetterie de Broons pour ne pas en acheter ?

Renseignement pris, Dinan Agglomération a besoin des blocs béton pour la déchetterie.

Monsieur HERVE précise que le Comité des fêtes a un budget de 50 000 euros pour la 40^{ème} édition du carnaval. Cette année, une enveloppe exceptionnelle de 5 000 euros a été allouée à la communication autour de cet évènement.

En outre, l'association doit rencontrer la gendarmerie nationale le vendredi 16 février afin de préparer le volet « sécurité » de la manifestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 euros au Comité des Fêtes de Broons.

13/02/18 - 5 – Finances communales – Transfert de l'actif et du résultat de clôture du budget du Syndicat de Gestion du Collège Jean Monnet à la suite de sa dissolution en 2013.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier rappelle que l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013, a prononcé la dissolution du Syndicat de Gestion du Collège Jean Monnet.

Les opérations de dissolution comptable étant achevées, il convient de mettre un terme à la convention de mise à disposition des immeubles consentie par la commune de Broons au syndicat pour 178 921,95 €.

Il s'agit de l'ancien CES situé rue du Bellouard, bâtiment à la charge de la commune depuis 2016.

Il est donc proposé de prendre une délibération pour permettre à la trésorière d'effectuer le transfert comptable des biens inscrits à l'actif du syndicat dans l'actif de Broons.

Par ailleurs, le syndicat disposait d'un solde au compte 515 de 352,56 euros.

En tenant compte du nombre d'élèves de chaque commune membre du syndicat, Broons recevra 73,26 euros (20,78%).

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013,

Vu la délibération du Syndicat de Gestion du Collège Jean Monnet du 10 septembre 2013,

Vu l'actif extrait du Syndicat de Gestion du Collège Jean Monnet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la comptable public à procéder à l'intégration de l'actif du budget du Syndicat de Gestion du Collège Jean Monnet dans le budget principal de la commune pour un montant de 178 921,95 euros.
- **APPROUVE** la répartition du solde du compte 515 du budget du Syndicat de Gestion du Collège Jean Monnet, dont 73,26 euros pour Broons.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire.

13/02/18 - 6 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'éclairage public aux abords de la Mairie.

Monsieur le Maire indique que le SDE a transmis une proposition financière concernant les travaux d'extension et de réaménagement de la Mairie.

Pour mener à bien ces travaux, il est envisagé de procéder au renouvellement de l'éclairage public disposé sur le bâtiment de la Mairie.

Le coût de l'opération a été estimé par le SDE 22 à 5 000 € HT dont 3 000 € à la charge de la commune (soit 60 %).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de déplacement de commande et de dépose des foyers de la Mairie présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 000 euros HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

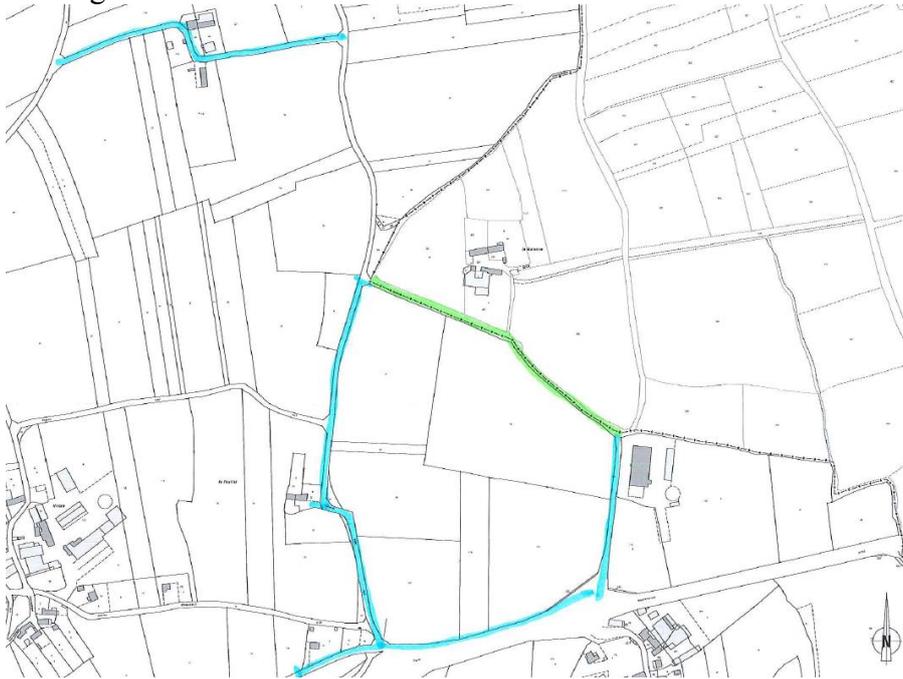
13/02/18 - 7 – Travaux et aménagements – Programmes voirie et chemins d'exploitation 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger HERVÉ, adjoint en charge de la voirie.

Ce dernier présente aux élus municipaux le programme voirie et chemins d'exploitation pour l'année 2018.

Au niveau de la voirie, c'est actuellement une compétence communautaire en dehors de la zone agglomérée.

En 2017, les élus communaux avaient indiqué à l'agglomération les voies à refaire en 2018 :
Les routes au niveau des lieux-dits « La Ville Ava », « le Feuillet » et la route mitoyenne avec la commune d'Yvignac-la-Tour au niveau du lieu-dit « La Garenne ».



En outre, en lien avec le programme voirie de la commune de Plumaugat, il convient de refaire la voirie au niveau du lieu-dit « Saint-Maleu » :



Les travaux de voirie seront à la charge de Dinan Agglomération.

Par ailleurs, en ce qui concerne les chemins d'exploitation, Monsieur HERVÉ rappelle que les élus de la commission affaires rurales ont reçu un courriel leur demandant d'indiquer les chemins qui mériteraient une réfection.

Il a été répertorié les chemins numéros 32, 42, 60, 111, 113, 116 et le chemin mitoyen avec la commune d'Yvignac-la-Tour au niveau du lieu-dit Biterne.

13/02/18 - 8 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne l'extension et le réaménagement de la Mairie, les travaux ont commencé le 4 décembre 2017 avec l'entreprise de désamiantage SIB (basée à Guingamp), sous-traitant de C.R.D.
Depuis le 30 janvier dernier, l'entreprise SIB a stoppé son travail, en raison d'une situation économique délicate (dépôt de bilan).
L'entreprise C.R.D. va être obligée de traiter avec un nouveau sous-traitant pour terminer la prestation de désamiantage : procédure délicate à déclencher et qui nécessitera de respecter les délais d'un nouveau plan de retrait (minimum 4 semaines + travaux), soit 8 semaines.
- En ce qui concerne les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur Ouest, l'entreprise SATEC attend de recevoir le Consuel (demandé par l'entreprise APEI) pour le poste de refoulement, avant de terminer ses travaux dans l'impasse du Vieux Chemin.
Par la suite, les riverains pourront se raccorder au réseau.
Monsieur le Maire précise que la commune adressera un courrier aux riverains concernés pour expliquer les démarches à suivre.
- En ce qui concerne l'acquisition des panneaux signalétiques pour la campagne et conformément aux travaux de la commission en charge du dossier, un devis a été signé début janvier pour un montant de 9 781 € HT, soit 11 737,27 € TTC, hors pose des panneaux.
Ces derniers doivent être livrés courant semaine 9 (du 26 février au 2 mars).

Les élus municipaux autorisent le Maire à signer le devis avec l'entreprise pour la pose des panneaux.

- Enfin, en ce qui concerne le parcours santé/sportif sur l'aire de loisirs de la Planchette et conformément aux travaux de la commission en charge du dossier, un devis vient d'être signé pour un montant de 24 993 € HT, soit 29 991,60 € TTC, pose des équipements comprise. Le délai de livraison des équipements est de 7 semaines. Madame ENGEL, adjointe au Maire en charge du dossier, rappelle que la commission spécifique au dossier s'est réunie, à plusieurs reprises, pour travailler sur ce projet. Dans un premier temps, seul le site de la Planchette a été retenu en attendant des travaux de liaisons douces sur la commune et une évaluation du dispositif qui sera mis en place. Dans un second temps, quatre zones ont été établies pour implanter différents équipements. L'objectif est d'avoir des équipements opérationnels avant la fin avril 2018.

Monsieur le Maire demande quel type de massif doit-on mettre autour des équipements ?

Les élus municipaux souhaitent avoir un devis pour installer des dalles engazonnées, à l'instar du parking de Bellevue, afin de conserver l'esprit de verdure du site.

13/02/18 - 9 – Affaires foncières – Classement des parcelles communales cadastrées section AD numéros 440, 442, 444, 446, 448, 451, 454, dans le domaine public communal (impasse du Puits).

Monsieur le Maire signale qu'une partie des voies affectées à la circulation routière et piétonne n'est pas actuellement classée dans le domaine public.

Cette situation peut être dommageable au niveau de la bonne application du Code de la Route et de l'entretien de ces voies.

C'est pourquoi il est nécessaire de classer dans le domaine public communal les parcelles communales cadastrées section AD numéros 440, 442, 444, 446, 448, 451, 454 (impasse du Puits).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3,

Considérant que les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement de la voie n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de classer les parcelles communales cadastrées section AD numéros 440, 442, 444, 446, 448, 451, 454 dans le domaine public communal.
- **APPROUVE** la dénomination « impasse du Puits » pour cette voie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour enregistrer ce classement au Centre des Impôts Fonciers de DINAN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13/02/18 - 10 – Affaires rurales – Demande d'avis concernant l'exploitation SCEA Rouxel en vue d'un élevage porcin de 5 744 animaux équivalents au lieu-dit Langouhèdre à Plénée-Jugon.

Monsieur le Maire indique que l'exploitation SCEA Rouxel, située au lieu-dit « Langouhèdre » à Plénée-Jugon, a déposé auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter son élevage porcin dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce dossier comprend notamment la mise à jour du plan d'épandage des déjections.

La commune de Broons doit émettre un avis car elle est légèrement située dans le périmètre de ce plan même si le terrain indiqué est non-épandable.

Monsieur HERVÉ précise que le projet consiste en la construction d'un bâtiment destiné à l'engraissement des porcs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (13 VOIX FAVORABLES, 0 VOIX DÉFAVORABLE ET 10 ABSTENTIONS) :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet d'exploitation d'un d'élevage porcin de 5 744 animaux équivalents présenté par la SCEA Rouxel de Plénée-Jugon.

13/02/18 - 11 – Questions diverses.

- Monsieur HERVÉ fait un point sur le PLUI.
Il rappelle qu'une réunion publique va se dérouler le jeudi 15 février 2018 à 19h30 au collège Jean Monnet à Broons.
En outre, en 2018, les élus vont devoir travailler sur l'aspect réglementaire et le zonage du PLUI. De nombreuses réunions seront à prévoir.

Monsieur RAMARÉ demande s'il y aura une concertation locale pour recenser les zones humides ?

Monsieur HERVÉ précise qu'actuellement un cabinet spécialisé travaille pour recenser ces zones. Rien n'est figé et les communes attendent le résultat de son travail.

- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal, initialement prévu le mardi 6 mars 2018, est avancé au lundi 05 mars 2018, 19h30.
- Par ailleurs, comme chaque année, à l'occasion de l'anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie, le Comité FNACA de Broons-Trémeur organise la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le dimanche 18 mars 2018, à partir de 10h15.
- Monsieur le Maire conclut la séance en informant les élus municipaux que le responsable des services techniques a demandé, pour des raisons personnelles, à ne plus être chargé de cette fonction.
La commune va donc devoir lancer une procédure de recrutement pour ce poste.
- Madame VILSALMON évoque le problème du club de basket-ball qui ne peut plus jouer dans la salle omnisports Jean Monnet à cause des panneaux de basket défectueux.
Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier Conseil Municipal, la commune a demandé au département des Côtes d'Armor à récupérer la propriété de la salle, notamment, afin d'être plus réactive face à des incidents.
En attendant, la commune a d'ores et déjà demandé des devis pour remplacer les panneaux défectueux et sollicitera une participation financière au département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.